

## Règlement du concours « Gagnez un voyage à New York ou à Miami, ou l'un des 100 autres prix. »

### Généralités

1. Les présentes conditions sont d'application au concours Gagnez un voyage à New York ou à Miami, ou l'un des 100 autres prix. (le “**Concours**”) de Nestlé Belgilux SA, dont le siège social est établi à 1070 Anderlecht, Rue de Birmingham 221, RPM Bruxelles - BE 0402.231.383 (ci-après “**Nestlé**”). Les conditions du concours peuvent être obtenues auprès du service consommateurs de Nestlé Belgique et également être consultées sur [www.dolce-gusto.be/concours-miami-ny](http://www.dolce-gusto.be/concours-miami-ny) ou [www.dolce-gusto.be/concours-delhaize-miami-ny](http://www.dolce-gusto.be/concours-delhaize-miami-ny) (“**le Site du concours**”).
2. La société Nestlé se réserve le droit de mettre un terme au Concours ou d'en modifier les règles, conditions, dispositions ou informations à sa discrétion et sans notification préalable, sans pouvoir être tenue de quelque manière que ce soit à verser des dédommagements aux Participants. Toute modification ou adaptation des conditions du concours et tout arrêt ou modification du Concours seront communiqués par Nestlé sur le Site de l'action. Les conditions du Concours ne seront jamais modifiées au détriment des Participants pendant la durée du Concours.
3. Nestlé se réserve le droit d'exclure de la participation les courriers qui lui sembleraient frauduleux ou illégitimes. De plus, Nestlé peut suspendre ou annuler une participation en cas de constatation d'un comportement suspect. Par ‘comportement suspect’ nous entendons (énumération non-limitative) : une tentative de détournement du présent règlement, une multiplication de comptes, un rythme de gains inhabituel, la mise en place d'un système de réponses automatisé, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même identifiant/profil enregistré, une tentative de forcer les serveurs, etc.

### Participation

4. La participation au Concours implique l'obligation d'acheter une boîte de capsules de café NESCAFÉ Dolce Gusto de votre choix dans un magasin de votre choix en Belgique. Il peut s'agir d'un magasin physique en Belgique, du magasin en ligne d'un supermarché belge ou d'un magasin en ligne via [www.dolce-gusto.be](http://www.dolce-gusto.be). Une seule participation peut être liée par preuve d'achat.
5. Les collaborateurs de Nestlé et les autres personnes directement impliquées dans l'organisation du Concours ainsi que les membres de leur famille vivant sous le même toit ne peuvent entrer en ligne de compte pour un prix.
6. La participation est limitée à 1 fois par adresse e-mail valide.
7. En participant au Concours, les Participants déclarent être d'accord avec l'application des conditions du Concours telles que décrites dans le présent document.
8. La participation à ce Concours est réservée aux personnes majeures (18 ans ou plus).

### Concours

9. Le Concours courra du 02.11.2023 au 17.12.2023 23:59 inclus. La participation ne sera plus possible après le 17.12.2023.
10. Pour pouvoir participer à ce Concours les Participants doivent :
  - acheter une boîte de capsules NESCAFÉ Dolce Gusto comme décrit à l'article 4 ;
  - se rendre sur le site web du concours et saisir son prénom, son nom et son adresse électronique ;
  - télécharger une preuve d'achat de la boîte de capsules NESCAFÉ Dolce Gusto ;
  - répondre aux questions du concours.
11. Le(s) Participant(s) qui sera/seront inscrit(s) correctement et qui donnera/donneront la bonne réponse sera/seront désigné(e)(s) comme vainqueur(s). Au total 101 gagnants seront désignés.
12. Le mode de désignation des vainqueurs sera expliqué sur simple demande d'un Participant.
13. Les vainqueurs seront avertis au plus tard le 22.12.2023 par e-mail ou téléphone.
14. Le(s) vainqueur(s) est/sont invité(s) à communiquer leur nom et adresse pour l'envoi du prix.
15. Le prix sera envoyé par la poste ou via e-mail à l'adresse indiquée par les Participants, au plus tard le 20.01.2024. Seuls les vainqueurs seront informés du résultat.
16. Chaque Participant ne peut s'inscrire qu'une seule fois à titre personnel et ne pourra donc tenter sa chance de remporter un prix qu'une seule fois. Un seul prix maximum sera accordé par adresse postale valide.
17. Si plusieurs Participants répondent correctement à la question du Concours, les vainqueurs seront départagés en fonction de la réponse à la question subsidiaire. En cas d'ex aequo après la question subsidiaire - pour quelque prix que ce soit - une nouvelle question subsidiaire sera posée.

## Prix

18. Le présent Concours attribuera les prix suivants : Les prix consistent en 1 prix principal et 100 prix secondaires :

- 1x Un voyage pour 2 personnes à New York ou Miami (le gagnant peut choisir sa préférence) pour 5 nuits, incluant l'hôtel et le vol d'une valeur maximale de 5000 € (tous les frais sur place tels que les boissons, la nourriture, les loisirs, les transports, etc. restent à la charge du gagnant). L'agence externe Second Floor contactera le gagnant et s'occupera de réserver le vol et l'hôtel. Les conditions générales de la compagnie aérienne et de l'hôtel restent en vigueur et ne relèvent pas de la responsabilité de Nestlé.

- La destination et les dates de voyage doivent être déterminées au moins 2 mois avant le départ avec Secondfloor.
- Le départ n'est pas possible pendant les vacances scolaires et/ou les jours fériés en Belgique, ni en décembre.
- Les gagnants voyagent en deuxième classe, avec 1 bagage enregistré par personne.
- L'hébergement est choisi et réservé par Second Floor, pour 1 chambre double.
- Le voyage a une valeur maximale de 5 000 € TTC.
- Nestlé et Second Floor ne sont pas responsables de l'admissibilité des gagnants à entrer aux États-Unis.
- Le prix ne couvre pas les frais supplémentaires, tels que le document ESTA nécessaire pour entrer aux États-Unis.
- Le voyage doit avoir lieu en 2024.
- Le voyage est fourni avec une assurance. Le rapatriement n'est pas couvert.

- 20x Une machine à café Piccolo XS Anthracite NESCAFÉ Dolce Gusto d'une valeur de 99,99 €.

- 20x Un paquet contenant 1 boîte de capsules NESCAFÉ Dolce Gusto NEW YORK et 1 boîte de capsules NESCAFÉ Dolce Gusto MIAMI

- 20x Un bon d'achat de 10€ à utiliser sur le site [dolce-gusto.be](https://dolce-gusto.be) pour une commande minimale de 35 € valable jusqu'au 30/06/2024.

- 20x 2000 points PREMIO (à collectionner ou à échanger dans le cadre du programme de fidélité NESCAFÉ Dolce Gusto PREMIO sur [www.dolce-gusto.be/premio](https://www.dolce-gusto.be/premio))

- 20x 500 points PREMIO (à collectionner ou à échanger dans le cadre du programme de fidélité NESCAFÉ Dolce Gusto PREMIO sur [www.dolce-gusto.be/premio](https://www.dolce-gusto.be/premio))

19. Le prix sera uniquement envoyé à une adresse valide en Belgique.

20. Les prix ne pourront pas être échangés ni convertis en espèces ou en nature.

21. En cas de tentative de fraude ou de tricherie, Nestlé a la possibilité de remettre en jeu le prix qui aurait été attribué en vertu de ce Concours. Le gagnant ne pourra alors plus revendiquer quelconque droit à un gain de quelque sorte et de quelque nature que ce soit.

22. La hauteur des montants fixés préalablement par Nestlé pour les prix attribués dans ce Concours dépendront du montant réel qui est nécessaire afin de réaliser le prix à gagner. Aucune compensation ne sera accordée envers le Participant s'il s'avère que la valeur réelle finale du prix est inférieure au montant initialement communiqué.

23. Nestlé se chargera de payer l'éventuelle taxe sur les jeux due sur la valeur du prix à attribuer.

24. Aucune correspondance ne sera échangée sur les résultats.

## Protection de la vie privée

25. Les Participants ont l'obligation de fournir des informations correctes, précises et complètes. Nestlé pourra demander aux Participants de fournir la preuve de leur identité, l'éventuel accord d'un tiers (par ex. parents) et une preuve valable d'inscription à l'adresse indiquée par leurs soins. Les Participants qui communiqueront des données incorrectes ne seront pas pris en compte pour l'attribution des prix.

26. Les Participants acceptent de que leurs données (personnelles) nécessaires pour la participation à ce Concours soient enregistrées et traitées par Nestlé dans le respect de la déclaration de respect de la vie privée de Nestlé, telle qu'indiquée sur [www.nestle.be](https://www.nestle.be).

27. Les données personnelles fournies par le Participant à Nestlé dans le cadre du Concours seront enregistrées dans un fichier de données qui sera traité conformément aux dispositions des lois en vigueur relatives à la protection de la vie privée et au traitements de données à caractère personnel. Ce fichier ne sera utilisé par Nestlé que dans le cadre du présent Concours. Les Participants auront le droit de consulter,

corriger ou supprimer ces données. Ce droit peut être exercé en prenant contact avec le service consommateurs mentionné ci-dessous. Le Participant qui demandera la suppression de ses données pendant la durée du Concours acceptera que sa participation soit automatiquement annulée dans la mesure où l'enregistrement dans la liste des Participants suppose impérativement une inscription. Le Participant pourra s'il le souhaite recevoir des informations par e-mail sur les produits et/ou offres de Nestlé en cochant la case à cet effet sur le Site du concours.

### **Responsabilité**

28. Nestlé et les sociétés qui y sont liées ne pourront pas être tenues responsables des dommages découlant de l'accès aux, de l'utilisation des et de la confiance aux informations reprises sur le Site du concours ou tout site s'y rapportant, à moins que ces dommages ne soient dus à une faute grave ou intentionnelle de Nestlé.
29. Nestlé ne pourra pas être tenue responsable, que ce soit au regard de la loi ou d'une convention, des éventuels dommages indirects du Concours. Nestlé décline toute responsabilité en matière d'accidents, de retard de livraison, de dommages ou de frais supplémentaires de quelque nature que ce soit, découlant du Concours, d'une promotion ou de l'octroi ou de la réception du prix. Nestlé ne pourra pas être tenue responsable des dommages découlant d'erreurs sur les documents imprimés. Les documents seront donc sous réserve de modifications et fautes de frappe et d'impression. Nestlé ne pourra pas davantage être tenue responsable d'un quelconque manquement technique et/ou retard dans la réception des envois.
30. Ce Concours n'est en aucune manière sponsorisé, soutenu ou géré par ou en lien avec Facebook. En Participant, vous reconnaissez communiquer des informations à Nestlé et non à Facebook, pour que Nestlé puisse vous contacter dans le cadre du Concours. En participant au Concours, vous renoncez également de manière irrévocable à toute démarche judiciaire à l'encontre de Facebook.

### **Dispositions finales**

31. Tous les droits de copyright et autres droits de propriété intellectuelle dans tout texte, illustration et autre document sur le Site du concours sont la propriété de Société des Produits Nestlé S.A. Rien du contenu de cette Action et/ou publication ne peut être reproduit ou publié sans l'autorisation explicite de Nestlé.
32. Le droit applicable au présent Concours est le droit belge. Les éventuels litiges découlant des conditions du Concours ou de la participation au Concours seront soumis exclusivement au juge compétent à Bruxelles.
33. Pour tout complément d'information, une éventuelle réclamation concernant le Concours ou des questions sur le traitement des données personnelles, veuillez prendre contact avec le service consommateurs de Nestlé :
  - par téléphone au : 02 529 55 13
  - par courrier à : Rue de Birminghamstraat 221, 1070 Bruxelles, Belgique
  - à l'aide du formulaire de contact sur le site internet : [www.dolce-gusto.be/nous-contacter](http://www.dolce-gusto.be/nous-contacter)
  - par e-mail : [dolce-gusto@be.nestle.com](mailto:dolce-gusto@be.nestle.com)

Le service consommateurs traitera directement vos questions et réclamations ou les transmettra, si nécessaire, au département Nestlé compétent. Selon la nature de votre question/plainte et la manière dont vous aurez pris contact avec le service consommateurs, une réponse vous sera donnée par téléphone ou par écrit (ou par e-mail). Vous recevrez une réaction au plus tard dans les 14 jours.

Rédigé le 02/11/2023